



MAIRIE

## **COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2024**

Date de convocation : 01/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15    présents : 11    votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 mars à vingt heures trente minutes,  
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel MAILLARD, Maire.

### **Etaient présents :**

M. MAILLARD Michel, M. BLOT Daniel, Mme FOURCINAIS Annick, M. TROUVE Frédéric, Mme MARDELÉ Yvonne, M. GUY Fabrice, Mme MONNERIE Laëtitia, M. COLLIN Jean-Yves, Mme GRÉ Estelle, Mme MONNIER Delphine, Mme DELANOË Anaïs

### **Procurations pour absents :**

Mme COLLAS Céline pouvoir à M. MAILLARD Michel

M. POSTIC Yann pouvoir à Mme MONNERIE Laëtitia

### **Étaient absents excusés :**

M. ANDRIEU Pierre-Arnaud, Mme COLLAS Céline, M. POSTIC Yann, Mme GRÉ Estelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. TROUVE Frédéric

### **APPROBATION DU CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2024**

#### **2024-006 ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR L'AMENAGEMENT DU MAGASIN DE LA BOULANGERIE PATISSERIE**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un marché à procédure adaptée a été lancé pour l'aménagement du magasin de la boulangerie pâtisserie.

Dans le cadre du marché 9 entreprises ont été destinataires de la lettre de commande 2024-01

Les candidatures ont toutes été reçues avant le 1<sup>er</sup> mars 2024 à 12h.

Deux entreprises ont répondu, dont une partiellement.

L'entreprise FOURNIL35 pour un montant de 17 200€ HT répondant aux besoins identifiés dans la commande,

L'entreprise BPE services, pour 4 950€ HT, pour la trancheuse uniquement.

Il est demandé au conseil municipal de valider l'offre répondant à la commande complète.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le devis de l'entreprise FOURNIL35 pour un montant de 17 200€ HT
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2024 du budget commerces
- Autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### 2024-007 PLAN DE FINANCEMENT DU PREAU DE L'ECOLE

Dans le cadre de la demande de subvention, pour la création du préau, il est demandé de présenter et de d'adopter :

- L'avant-projet du préau de l'école
- Le plan de financement du préau de l'école
- De solliciter une subvention (en l'occurrence DSIL)

Plan de financement joint en annexe

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte l'avant-projet du préau de l'école
- Adopte le plan de financement du préau de l'école
- Autorise M. le maire à solliciter une subvention au titre de la DSIL,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

#### 2024-008 PLAN DE FINANCEMENT DU RACCORDEMENT AU PLATEAU RALENTISSEUR LOTISSEMENT LES ROCHELETS

Dans le cadre de la demande de subvention, pour le raccordement au plateau ralentisseur du lotissement du ROCHELET il est demandé de présenter et de d'adopter :

- L'avant-projet pour le raccordement au plateau ralentisseur du lotissement du ROCHELET
- Le plan de financement pour le raccordement au plateau ralentisseur du lotissement du ROCHELET
- De solliciter une subvention (en l'occurrence DETR)

Plan de financement joint en annexe

conseil municipal après avoir délibéré , à l'unanimité :

- 
- Adopte l'avant-projet pour le raccordement au plateau ralentisseur du lotissement du ROCHELET
  - Adopte le plan de financement pour le raccordement au plateau ralentisseur du lotissement du ROCHELET
  - Autorise M. le maire à solliciter une subvention au titre de la DETR,
  - Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2024-009 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE POUR LE PROJET DE REHABILITATION D'UNE BOULANGERIE ET LA CREATION D'UNE EPICERIE ET DE 3 LOGEMENTS

La commune de Dourdain demande l'attribution d'un fonds de concours s'inscrivant dans le cadre du règlement des fonds de concours pour 2020-2025, annexé au Pacte Fiscal et Financier.

A titre de rappel, ce dispositif a vocation à financer exclusivement des opérations d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale ; ces opérations doivent en outre s'inscrire dans les objectifs fixés par le projet de territoire.

Le fonds de concours attribué ne peut excéder la part autofinancée par la commune, étant en outre précisé que cet autofinancement doit être au moins égal à 20% du montant HT de l'opération subventionnée.

La commune de Dourdain sollicite Liffre Cormier Communauté pour l'octroi d'un fonds de concours pour les travaux de réhabilitation d'une boulangerie et la création d'une épicerie et de 3 logements .

Tableau de financement :

DEPENSES TTC		RECETTES	
Acquisition maison	88 000.00€	Sub Département appel à projet /	75 000.00€
Frais notaire	6 600.00€	Sub EPF	2 985.00€
Etude de faisabilité	11 940.00€		
Maitrise d'œuvre + avenants	72 161.35€	Dsil (% sur montant €)	110 000.00€
Etudes	4 800.00	Detr (% sur montant €)	110 000.00€
Architecte	20 099.00€	Département appel a projet	50 000.00€
Travaux	902 016.00€	Département logement social	15 001.00€
		BVPB	104 694.00€
		<b>Fonds de concours (sollicité)</b>	<b>63 035.00€</b>
		Fonds propres DOURDAIN	574 901.35€
	1 105 616.35€		1 105 616.35€

Il est demandé au conseil municipal de :

- De valider le plan de financement présenté
- D'autoriser M. le maire à solliciter le fonds de concours pour un montant de 63 035.00€ auprès de LCC,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2024-010 RENDRE COMPTE

Tableau des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT, délibération 2023-67 du 15/06/2023

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT TTC</b>
Manufacture Bretonne d'Orgues – contrat de maintenance 2 visites/an	401.36€
Métallerie SEVERRE – Rampe médiathèque	806.40€
Devis DAVENEL – Porte issue de secours mairie	2 581.20€
<b>RECETTES</b>	
Subvention Conseil Départemental – Logement social 2.1 en PLUS	15 001.00€
Subvention Livre et lecture en Bretagne (Médiathèque)	350.00€

Le conseil municipal prend acte

FIN DE SEANCE A 21H15

SIGNATURES :

Président de séance  
Le Maire  
Michel MAILLARD



Secrétaire de Séance